



Mars 2019

TAM TAM RAM

« Ma Chouette Nounou »
« Les Oursons de Chartreuse »

SOMMAIRE

Comité de pilotage:
Entremont le Vieux

Temps collectif commun aux
3 espaces RAM

Malles pédagogiques

CRPE : le spectacle

CRPE : le pique-nique

Formations

Programme « accueillir un
enfant en situation
d'handicap »

Informations diverses

MOT DE L'ANIMATRICE

Les espaces RAM « Ma Chouette Nounou » et Les Oursons de Chartreuse », vous accueillent selon les horaires habituels ci-dessous. L'animatrice se déplace sur les communes pour les rendez-vous avec les assistantes maternelles et les parents. Pensez à informer les familles de la possibilité de se renseigner au RAM.

	Temps collectifs	Permanences téléphoniques	Sur Rendez-vous
Lundi		8h à 12h30 / 13h15 à 15h Entre-deux-Guiers ou déplacement dans les communes	
Mardi	9h15 à 11h15 Saint Thibaud de Couz	13h30 à 17h Entre-deux-Guiers ou déplacement dans les communes	17h à 19h Déplacement dans les communes
Jeudi	9h à 11h La Bauche	13h30 à 16h15 Entre-deux-Guiers ou déplacement dans les communes	
Vendredi	9h00 à 11h30 Entremont-le-Vieux		

RAM, Pôle Tertiaire-2 ZI
Chartreuse Guiers, 38380
Entre-deux-Guiers
06 59 77 73 56
l.galandrin@cc-coeurdechartreuse.fr

Horaires téléphoniques:

Lundi: 9h-12h30/13h30-15h

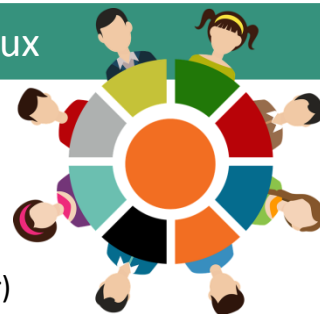
Mardi: 13h30-17h (RDV: 17h-19h)

Jeudi: 13h30-16h15

Les familles peuvent rechercher les assistantes maternelles sur le site de la CAF « monenfant.fr ». Pour celles qui sont inscrites, vous pouvez ainsi gérer votre fiche assistante maternelle au mieux et renseigner vos disponibilités.

monenfant.fr

Comité de pilotage : Entremont le Vieux



Cette année, le **comité de pilotage du RAM** aura lieu:

le lundi 8 avril de 9h à 11h (à confirmer)
à Entremont le Vieux (salle du RAM à définir)

Cela permet d'expliquer **les actions et les missions du RAM**. Ce sera l'occasion de faire le bilan de l'année écoulée, d'échanger sur vos pratiques, l'évolution du métier et de l'accueil sur notre territoire avec des représentants de la CAF, de la PMI, des élus.

Vous êtes donc conviées à nous rejoindre avec les enfants que vous gardez, sachant qu'un espace de jeu libre sera mis en place permettant ainsi aux enfants de rester à proximité de nous.

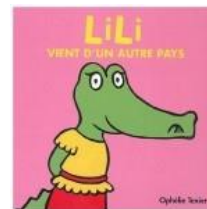
Temps collectif commun aux 3 espaces RAM

Cette année, les temps collectifs communs ont repris dès le lundi 18 mars, avec la découverte des malles pédagogiques. Ils auront lieu alternativement dans les salles des fêtes des Echelles et de Saint-Pierre-de-Genebroz (derrière l'église). Pensez à bien retenir ces dates, les prochains temps collectifs de **8h30 à 11h** seront:

- **Mardi 9 avril**, aux Echelles, avec **Harmonie Raymond** qui proposera un atelier de **comptines signées**,
- **Lundi 13 mai**, à Saint-Pierre-de-Genebroz, avec la venue de **Sandrine Donzel** pour se questionner sur **la communication aux parents**. Comment aborder les sujets difficiles (aussi bien le handicap que les éventuels « recadrages » suite à des comportements peu acceptables des parents).
- **Jeudi 13 juin**, aux Echelles, avec le **spectacle petite enfance** de la **Compagnie « Drôle de dames »**,
- **Lundi 15 juillet**, à Saint-Pierre-de-Genebroz, avec la venue de **Myriam Alexis (diététicienne)**, qui nous fera découvrir de **nouvelles recettes** et échangera sur les questions sur **l'alimentation**, suivi d'un pique-nique partagé.
- **Vendredi 3 mai**, à la Communauté de Communes, venue de **Médiat Art** (à confirmer dans les prochains mails)



Malles pédagogiques



Pour celles qui souhaiteraient **emprunter les malles pédagogiques** mais qui n'ont pas pu être le lundi au temps collectif commun, faites le savoir. Le RAM organisera un temps collectif avec **Julie Della Gloria** qui viendra expliquer le fonctionnement avant de pouvoir emprunter les jeux. Il y a 5 malles (2 malles **Chartreusens**, 2 malles **Chartrenfance**, 1 malle **Chartreus'créa**).

Elles comprennent: tapis d'éveil, boîtes à son, balles, construction magnétique, coussins, tente, miroirs, poupées, figurines, planche de surf, couverts ergonomiques, livres... Le détail des malles se trouvent sur le site de la Communauté de Communes:

<http://coeurdechartreuse.fr/enfance-et-jeunesse/malles-pedagogiques/>

Des questionnaires sont à remplir à la fin du prêt de la malle.

CRPE : le spectacle



De tous petits bonheurs, Méli
Qui croisent mon chemin, Mélo
Saurai-je les attraper, Méli
Et les prendre par la main, Mollo
L'histoire va être belle, Méli
Droit devant... la vie, Mollo

Droit devant...la vie, Méli
Tout plein d'émotions, Mélo
Ecoute ce que je dis, Méli
J'ai peut-être raison, Mollo



Le trio vocal « Les Voyelles » propose une nouvelle création musicale pour tout-petits, pleine de tendresse, de douceur, d'émotion...



Cette année, le **CRPE (Collectif Ressources Petite Enfance)** poursuit avec la même compagnie « Les Voyelles » pour proposer « Méli... Mollo... », spectacle adapté à la petite enfance.
Il a lieu au :

Foyer de vie de Saint-Joseph-de-Rivière

MERCREDI 10 AVRIL

Séance 1: 9h15

Séance 2: 10h30

Inscription obligatoire avant le mercredi 3 avril

Les inscriptions se font auprès de l'animatrice de RAM, le plus tôt possible car le nombre de places est limité. Pensez à avertir les parents qui peuvent venir avec leurs enfants.

CRPE: le pique-nique

Cette année, les espaces RAM « Ma Chouette Nounou » et « Les Oursons de Chartreuse », ainsi que l'équipe du Bébébus vont organiser le grand pique-nique du CRPE sur un mode participatif. Il aura lieu le **jeudi 6 juin à la salle des fêtes des Echelles**, sur toute la matinée. Des animations seront proposées aux enfants comme le chamboulout, le stand maquillage, la psychomotricité...

Si vous avez des idées d'activités, des envies pour animer un atelier suivant vos compétences, faites-en part à l'animatrice du RAM. Des **ateliers musique avec « Médiat Art »** auront lieu.

Comme les autres années, nous garderons les tee-shirts roses, et les gâteaux seront à apporter pour le partage du pique-nique.



Formations

Des nouvelles formations sont possible avec un groupe de 8 à 12 assistantes maternelles, sur 3 samedis (21 heures de formation) :

❖ **Pédagogie Montessori** pour les enfants de la naissance à 6 ans:

- Comment aborder l'éveil des enfants dont vous avez la garde: motricité, langage, socialisation...
- De nombreuses idées d'activités;
- Comment adapter sa communication aux jeunes enfants.

❖ **Communication gestuelle associé à la parole Signes2mains:**

- Du geste à la parole...mieux comprendre bébé avant qu'il ne parle
- Pour un usage adapté de la communication gestuelle
- Chantons des deux mains: comptines et ballades gestuelles

Si vous êtes intéressées par une de ces formations avertissez l'animatrice du RAM. S'il y a un groupe qui se forme, un groupe de formation pourra être organisé sur le territoire de la Chartreuse.



Programme « accueillir un enfant en situation d'handicap »

✓ « **Lien famille** »

Date prévue le jeudi 18 avril / 13h-15h date à confirmer – lieu à définir.

Faciliter le parcours des familles / travailler avec les professionnels du milieu spécialisé – outils /dossier.

✓ « **Autisme** »

Mi-mai (date et heure à programmer)

Besoin d'outils pour les professionnels / accompagnement / plus de pratiques : présence de différentes associations.

✓ « **ESPACE TEMPS** »

Fin juin (date et heure à programmer)

Rester informer sur le site de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse/enfance-jeunesse/Handicap



CŒUR DE CHARTREUSE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Informations diverses



- **Montants de référence**

Le salaire minimum horaire pour une assistante maternelle agréée ne peut être inférieur

à 0,281 Smic(Smic en vigueur au 1^{er} janvier 2019 : **10,03 € bruts**).

Le montant de l'indemnité d'entretien ne peut être inférieur à 85 % du minimum garanti en vigueur, soit **3,08 € au 1er janvier 2019**.

- **Report du prélèvement à la source**

La mise en place du prélèvement à la source est reportée au 1er janvier 2020. Rien ne change pour vous en 2019. Aucun montant d'impôt ne sera retenu sur votre rémunération par votre employeur. Par ailleurs, afin d'anticiper la mise en place de cette réforme, vos bulletins de salaire comporteront les zones relatives au prélèvement à la source. Toutefois, celles-ci resteront vierges de toute information.

Si vous avez des questions sur le prélèvement à la source, nous vous invitons à consulter le site prelevementalasource.gouv.fr et le site de l'administration fiscale www.impots.gouv.fr.